



24 mai 2006

C 12/2006

## Communication au Conseil communal

(Séance du 28 juin 2006)

### Résumé des décisions municipales de mi-mars à mi-mai 2006

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-mars à mi-mai 2006.

**Procédure d'approbation des plans Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF) : réduction du bruit ferroviaire – Agglomération lausannoise – tronçon Pully :** la Municipalité a pris acte du courrier du 13.03.2006 du Service de la mobilité à l'Office fédéral des transports, lui faisant part des déterminations du Service immobilier, patrimoine et logistique, section Monuments et sites, l'informant que la conclusion du service précité est négative pour les projets situés sur les communes de Pully et Lausanne-Prilly.

En conséquence, le préavis cantonal est négatif pour le projet situé sur le territoire de la Commune de Pully.

**PALM – Désignation d'un représentant au Comité de pilotage pour le secteur Est – projet SDEL :** la Municipalité a décidé de désigner M. S. Fague comme délégué au projet SDEL, proposition qui a été formellement faite lors de la séance du secteur Est du 23.03.2006, réunion lors de laquelle a aussi été nommé le représentant du secteur Est au Comité de pilotage PALM, en la personne de M. P.-A. Schlaeppli, municipal à Lutry.

**Salle omnisports du Collège Arnold Reymond – Remplacement du tableau d'affichage :** la Municipalité a admis le remplacement du tableau d'affichage de la salle omnisports du Collège Arnold Reymond, pour un montant total de CHF 27'287.85 TTC. Ce montant sera prélevé dans les divers du compte N° 514.3141 "Entretien des bâtiments", qui présentera un dépassement. Dans

la mesure du possible, des économies seront faites dans d'autres postes figurant dans ce compte, afin d'en éviter le dépassement.

**Service des routes et de la mobilité de la Ville de Lausanne – Création d'une carte des itinéraires cyclistes dans la région lausannoise :** la Municipalité a chargé les services concernés d'examiner cette carte pour validation et remarques éventuelles.

**Directive en matière de communication sur des sujets à caractère politique ou événementiel particulier :** la Municipalité a admis la directive en matière de communication qui définit les compétences de la Municipalité, des chefs de service et des collaborateurs ainsi que la circulation interne de l'information.

**Naturalisations – Séance d'audition du 15.03.2006 :** la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour M. W. Marquardt, Mme A. Beautier, Mme Y. Harari, M. L. Naglieri, M. F. de Freitas, Mme et M. B. Adib Abdul-Wahed, Mme et M. G. Bernheim, Mme et M. G. Laird, Mme S. Corac, Mme et M. S. Khribech, M. P. Batais et Mlle D. Marquardt, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

**Naturalisations – Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure facilitée – Disposition transitoire jusqu'au 30.04.2010 (art. 53 LDCV) :** la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour Mlle J.-A. Costa, Mlle J. Frison, Mlle J. Baechtold, Mlle M. Trekousova, M. J. C. Velasquez Lopera et M. V. Turrisi, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Collège Principal – Donation des pavillons provisoires arbitrants six salles de classe et deux WC :** la Municipalité a décidé la démolition des pavillons provisoires et leur donation à deux personnes qui ont le projet, à but humanitaire, de reconstruire une école en Bosnie et se sont engagées à démonter et évacuer à leur charge, excepté les fondations, l'ensemble de l'ouvrage. La Municipalité a exclu, par conséquent, toutes participations financières et autres prestations de la part de la Ville de Pully.

C'est ainsi une économie de CHF 70'000.00 qui auraient dû être consacrés à la démolition qui a pu être réalisée.

Cette démolition s'opérera entre le 11 juillet et le 11 août 2006.

**Nouveau découpage territorial, nom des districts et définition des chefs-lieux :** la Municipalité a pris acte de la copie du courrier du 24.03.2006 que la Commune de Cully a adressé au Conseil d'Etat, correspondance cosignée par

les 31 autres communes concernées, lui faisant part de son étonnement à réception de la lettre de la direction du projet de découpage territorial (DECTER), en particulier en ce qui concerne le chef-lieu du futur district.

En effet, les Municipalités estiment que le Canton aurait respecté les règles élémentaires de la démocratie en consultant préalablement, sinon toutes les municipalités des communes comprises dans le futur district, à tout le moins celles des chefs-lieux actuels, à savoir Oron et Cully et les autorités de la Ville de Pully, dès lors qu'elle est pressentie pour devenir le chef-lieu du futur district.

S'agissant du nom du futur district, elles ne comprennent pas les raisons pour lesquelles la désignation "*Lavaux-Oron*" pose des problèmes. Le fait que les communes contiennent "*Lavaux*" dans leur nom officiel ne justifie pas la suppression d'"*Oron*", qui est représentatif de la région.

**Gérance – Restaurants du Port de Pully et du Prieuré – Chiffres d'affaires 2005 :** la Municipalité a pris acte de la marche des affaires des restaurants communaux du Port de Pully et du Prieuré, soit :

▪ **Restaurant du Port de Pully**

Le chiffre d'affaires annuel a légèrement fléchi par rapport à 2004. Cette diminution peut s'expliquer probablement par les conditions météorologiques qui n'étaient pas très bonnes durant l'été dernier. Toutefois, la marche des affaires est excellente et les échos reçus de la clientèle sont très positifs.

▪ **Restaurant du Prieuré**

Une diminution du chiffre d'affaires est également enregistrée dans cet établissement. Nous avons pu constater que cette différence provient en grande partie de l'exploitation de la Maison Pulliérane.

M. Theux-Bérucq explique cette diminution, notamment pour la Maison Pulliérane, par l'organisation de trois importants banquets en 2004, influençant notablement le chiffre d'affaires de cette année.

**Lausanne Région – Assemblée générale du 06.04.2006 à Pully – Approbation des comptes 2005 et de la proposition de nouvelle clé de répartition financière pour le financement des infrastructures régionales :** la Municipalité a débattu des comptes de l'exercice 2005, ainsi que de la proposition de nouvelle clé de répartition financière pour le financement des infrastructures régionales fondée sur la valeur nette du point d'impôts.

Ce nouveau système prévoit en outre la possibilité, en cas de difficultés financières d'une commune, de demander une suspension de la cotisation pendant trois ans, ce qui n'est évidemment pas sans incidences financières pour les autres communes de Lausanne Région. Cette clé s'applique tant aux

investissements qu'aux frais d'exploitation, élément acceptable pour autant que le principe du projet soit préalablement approuvé par les communes.

Reste posé le problème de la prise en charge des frais d'exploitation des réalisations existantes.

Considérant que la proposition faite constitue "*le moins mauvais*" des systèmes, la Municipalité a adopté une position favorable. De même qu'elle se rallie également aux comptes de l'exercice 2005.

**Création de quatre zones à vitesse limitée à 30 km/h – Cerisiers/Deux-Ponts – Vignes/Mallieu – Alpes/Villardiez – Fontanettaz/Bruyère :** la Municipalité a admis la création de quatre nouvelles zones 30 km/h, soit : Cerisiers/Deux-Ponts, Vignes/Mallieu, Alpes/Villardiez et Fontanettaz/ Bruyère.

**Prêt N° 2998507 d'un montant de 5 millions de francs, échéance au 31.10.2011 :** la Municipalité a pris acte du courrier du 10.04.2006 de la Société Swiss Life, créancier du prêt cité en titre qui, en vertu de nouvelles directives de placement internes, est tenue de procéder à une restructuration du portefeuille des prêts et a décidé de céder le prêt mentionné sous rubrique à la Banque Dexia Credit Local, succursale de Dublin (Irlande).

**Candidature lausannoise à l'organisation de la 14<sup>e</sup> World Gymnaestrada en 2011 – Demande de soutien :** la Municipalité a admis d'allouer un montant de CHF 1'000.00 à titre d'aide financière au dépôt de la candidature lausannoise à l'organisation de la 14<sup>e</sup> World Gymnaestrada en 2011.

**Commission du Fonds du sport vaudois – Réfection du terrain en gazon synthétique du Centre sportif de Rochettaz :** la Municipalité a pris acte que la commission précitée a décidé d'octroyer un subside de CHF 300'000.00 pour la réfection du terrain mentionné sous rubrique, cela conformément à ce qui avait été annoncé dans le préavis y relatif (2-2006).

**Pully-plage – Accès séparé pour le restaurant – Adjudication des travaux :** la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de création d'un accès séparé pour le restaurant en dehors des heures d'ouverture de la piscine.

**Réseau de distribution d'eau et de défense incendie – Remplacement et extension de conduites "*Chantiers 2004 et 2005*" :** la Municipalité a pris acte que, par lettre du 20.04.2006 et suite à la séance de décompte du 24.02.2006, l'ECA nous informe que sa participation définitive pour les travaux 2004 et 2005 est arrêtée à CHF 191'746.00, montant qui a été versé le 2 mai 2006.

**Fonds du sport vaudois au secours des camps sportifs :** la Municipalité a pris acte de la lettre du 11.04.2006 de M. N. Imhof, chef du Service de l'éducation physique et du sport, nous informant de la décision prise par la Commission du Fonds du sports vaudois, visant à favoriser l'organisation des camps sportifs des écoles et des clubs des communes vaudoises.

Concrètement, des moyens financiers supplémentaires seront mis à disposition pour inciter à la mise sur pied de ces activités. Ainsi, les mesures suivantes ont été prises :

- le subside pour les camps scolaires respectant les critères J+S (Jeunesse + Sport) passe de CHF 6.66 à CHF 13.32/enfant/jour;
- le subside pour les camps scolaires ne pouvant être reconnus par J+S pour raisons d'âge (moins de 10 ans) passe de CHF 3.00 à CHF 6.00/enfant/jour;
- le subside pour les camps scolaires en âge J+S, mais ne respectant pas les critères J+S reste inchangé (CHF 3.00/enfant/jour);
- le subside pour les journées sportives des écoles de l'enseignement spécialisé et des écoles professionnelles passe de CHF 5.00 à CHF 7.00/enfant/jour;
- le subside pour les camps des clubs sportifs respectant les critères J+S passe de CHF 7.00 à CHF 14.00/enfant/jour.

**Echange d'enfants en UAPE, cantine scolaire et garderies :** la Municipalité a pris acte du courrier du 19.04.2006 de la Municipalité de Paudex, l'informant qu'en 2005, dans le cadre d'échanges d'élèves de l'établissement scolaire primaire, huit enfants de Pully ont fréquenté l'UAPE de Paudex, trois enfants de Paudex ont bénéficié de la cantine au Collège Jules Loth et trois enfants de Paudex sont allés en UAPE à Pully pendant les vacances. La Commune de Paudex a pu calculer le montant des prestations de part et d'autre, dont il ressort que la différence est minime. De ce fait, aucune facturation ne sera faite. En vue du budget 2007, l'échange d'enfants sera discuté.

**Revenu des impôts :** la Municipalité a pris acte que, suite à la séance que M. J.-F. Thonney a eue avec M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, le nombre de taxateurs en charge des dossiers de Pully a été renforcé, d'où une augmentation des taxations définitives 2004 et des rentrées d'impôts plus importantes que celles comptabilisées à la même période de l'année dernière.

M. P. Broulis s'est déclaré prêt à soutenir notre demande tendant à ce que le calcul de la péréquation sur l'exercice 2006 ne prenne pas en compte cette part de rentrées d'impôts en relation avec le rattrapage des retards des taxations 2004, qui a fait l'objet d'une écriture comptable transitoire sur 2005.

Informé de cette position, M. le Conseiller d'Etat J.-C. Mermoud, constatant que notre démarche tendait à faire réévaluer des recettes 2006 de notre Commune, l'a transmise à la commission mixte, prévue à l'art. 10 LIPC, présidée par M. P. Grandjean, comme objet de sa compétence.

**Assainissement – Rue du Centre – Réparation d'urgence du collecteur Ø 7000 mm – Adjudication des travaux :** la Municipalité a admis de réaliser les travaux cités en titre, pour un montant de CHF 21'520.00 TTC.

**Collège Principal – Remplacement des vitrages du 3<sup>e</sup> étage :** la Municipalité a admis de remplacer les vitrages du dernier niveau par des éléments en PVC métal, pour un montant net indicatif de CHF 77'000.00 TTC, les stores à lamelles extérieurs, pour un montant net indicatif de CHF 16'399.85 TTC et que le financement de cette dépense sera prélevé sur le budget 2006 de la Direction des domaines, gérances, sports et écoles, rubrique "Bâtiments scolaires /Travaux de rénovation/Compte 512.3141.01", dans lequel une provision de CHF 95'000.00 figure à cet effet.

**Culture – Projet danse – Pro Helvetia / Etat de Vaud / Ville de Pully – Compagnie Linga :** la Municipalité a accepté de signer un éventuel contrat de soutien conjoint (Pro Helvetia / Etat de Vaud / Ville de Pully) 2007-2009 en faveur de Linga et aux conditions qui ont été les nôtres jusqu'ici, soit : la mise à disposition gratuite de la salle des demoiselles d'Aulbonne sise à l'Octogone, la mise à disposition gratuite d'un bureau également situé à l'Octogone, l'achat d'un spectacle annuel au prix fixé par la direction de l'Octogone en 2006. Les décisions du Conseil communal, qui pourraient avoir une incidence sur les engagements ci-dessus, restent réservées.

**Rencontre du 09.05.2006 à Pully avec les syndics et secrétaires municipaux de Belmont, Cully, Grandvaux, Lutry, Mézières, Paudex et Savigny :** cette réunion a permis un échange de vues sur les deux objets suivants :

- nouveau découpage des districts;
- régionalisation de l'action sociale.

#### **Nouveau découpage des districts**

La position de Pully a été précisée, une nouvelle fois, par rapport à sa désignation, par le Conseil d'Etat, comme chef-lieu du futur district Lavaux-Oron, et ce sans consultation préalable. Par ailleurs, la Municipalité de Pully ne l'a revendiqué à aucun moment.

Il a également été suggéré que, dans le courant de l'automne prochain, une rencontre des communes du nouveau district Lavaux-Oron soit organisée sous

l'égide de Mme Sigriest, préfet, pour définir notamment une liste des objectifs communs, dans le but d'anticiper sur les décisions du Canton.

Dans les domaines qui fonctionnent bien, il convient de mentionner la convention scolaire à consolider éventuellement et qu'il faudrait éviter de transformer en association intercommunale comme le souhaiterait la DGEO.

Pour ce qu'il s'agit de développer, l'accent doit entre autres être mis sur la démarche visant la constitution d'une véritable police régionale, en collaboration avec la Commune de Lutry notamment.

### **Régionalisation de l'action sociale**

M. J.-F. Thonney a aussi précisé la position de la Ville de Pully et fait un bref historique des diverses péripéties qui ont conduit au déménagement du CSR à l'avenue Villardin et, par voie de conséquence, au préavis qui sera soumis aux communes et par lequel il est demandé un crédit extrabudgétaire de CHF 66'000.00 pour assurer le financement de l'opération.

De la discussion générale, il est notamment ressorti que le nouveau Comité de direction devra agir de manière ferme afin que le fonctionnement et le financement de l'exploitation du CSR soient, à l'avenir, assurés dans le respect des budgets accordés par le Canton, cela sans être obligés de combler des déficits éventuels.

**Nomenclature des routes et numérotation des bâtiments dans le secteur des Monts-de-Pully :** la Municipalité a admis d'approuver la nouvelle nomenclature des rues et numérotation des bâtiments dans le secteur des Monts-de-Pully, de la communiquer aux propriétaires et à tous les services concernés, y compris les services d'urgences et d'installer les plaques de rues.

**Plan partiel d'affectation (PPA) "C.F. Ramuz-Tirage" – Mise à l'enquête publique:** la Municipalité a admis que le PPA précité sera soumis à l'enquête publique du 16.05. au 15.06.2006 et qu'une séance d'information publique est prévue le 29.05.2006 à 18h30, au foyer de la Maison Pulliérane.